DEMANDE DE NATURALISATION

Anderlecht : pas facile de devenir belge

Pour l'ASBL Objectif, Mouvement pour l'Égalité des Droits, l'administration ne respecte pas la loi

La commune d'Anderlecht serait la commune la plus problématique à Bruxelles, en ce qui concerne l'accession à la nationalité belge. Selon, l'ASBL Objectif, Mouvement pour l'Égalité des Droits, la commune demanderait des documents qui ne sont pas nécessaires, refuserait de transmettre les avis du procureur du Roi. L'ASBL interpellera le collège lors du prochain conseil communal.

Le 23 janvier prochain, l'ASBL Objectif, Mouvement pour l'Égalité des Droits qui aide les gens à accéder à la nationalité belge, mènera une action de protestation devant la maison communale d'Anderlecht. « *La commune d'Anderlecht est la commune la plus problématique lorsqu'il s'agit d'introduire une demande de naturalisation* », nous dit d'emblée Fatiha Lamkadem, responsable de projet de l'association. Le bureau des étrangers du service de l'État civil est directement pointé du doigt. « *Bien souvent, la commune demande une série de documents qui ne sont pas nécessaires et qui ne figurent pas dans la loi : certificat de célibat, contrats de travail des anciens employeurs, légalisation de l'acte de naissance du Maroc et refus de l'apostille, etc...* », dénonce-t-elle. Fatiha Lamkadem nous confie même que certains demandeurs n'oseraient plus aller à la commune d'Anderlecht pour introduire leur dossier.« *Ou alors ils ne vont plus sans être accompagnés de quelqu'un de l'association.* »

Il faut savoir qu'un résident qui souhaite acquérir la nationalité belge doit remplir un formulaire délivré par l'administration communale et déposer son dossier auprès de l'Officier de l'Etat civil. C'est la commune qui transmet les dossiers à la commission naturalisation de la Chambre des représentants, compétents en la matière. Ensuite, le procureur du Roi, la Sureté de l'État et l'Office des étrangers doivent remettre un avis après avoir mené une enquête sur le candidat à la nationalité. Enfin, la commission statue.

« *Il arrive que des citoyens devenus belges depuis plusieurs mois et se rendant à la commune pour s'informer sur l'état de leur dossier, reçoivent comme réponse qu'ils n'ont pas obtenu la nationalité belge ou que la commune est toujours en attente d'une réponse du Parquet. Or, après avoir pris contact avec le Parquet, ce dernier nous informe qu'une réponse positive a déjà été transmise depuis plusieurs mois à la commune, qui prétend pour sa part être totalement à jour dans ses réponses* », nous décrit-on.

L'ASBL assure avoir tenté de prendre contact à plusieurs reprises avec l'administration mais les mails, les courriers et les fax seraient restés sans réponse. Afin de trouver une solution structurelle au problème, l'association interpellera le collège lors du prochain conseil communal.

REFUS DE DOMICILIATION

En 2016, Anderlecht avait été accusée de refuser abusivement la domiciliation de familles de réfugiés syriens. À l'époque, l'échevine de l'État civil et de la population, Monique Cassart (MR), expliquait que la commune souhaitait lutter contre les marchands de sommeil et protéger ces réfugiés syriens de l'insalubrité. Cependant, sans domicile légal, les réfugiés ne peuvent bénéficier de droits sociaux ou faire d'autres démarches administratives.

J.C.

Une action est prévue le 23 janvier devant la maison communale d'Anderlecht. © S. François.

Monique Cassart

Le service récolte les informations

Nous avons contacté l'échevinat de l'Etat civil qui ne peut pas nous confirmer si ces accusations sont fondées, pour l'instant. « *Le service a été averti du dépôt de l'interpellation et fait actuellement un rapport pour les différents cas soulevés* », nous dit Monique Cassart (MR), échevine en charge de l'État civil à Anderlecht. « *C'est une matière particulièrement sensible, il est important que tous les dossiers soient traités dans le cadre légal. C'est ce que l'on attend de nos collaborateurs* », déclare l'échevine. Monique Cassart assure promet que les porteurs de l'interpellation recevront une réponse complète lors du prochain conseil communal, le 25 janvier. « *Le service recueille pour l'instant toutes les informations que j'examinerai ensuite* », indique-t-elle. L'édile libérale confirme néanmoins qu'elle ou son administration ont reçu différents courriels de la part de l'ASBL Objectif, concernant différents dossiers. « *Dans ces cas précis, la commune, cela arrive, a demandé des compléments d'informations* », commente Monique Cassart qui n'aurait par ailleurs pas reçu d'autres plaintes de ce genre.

Monique Cassart. © E. Germani

BRUXELLES

Des squatteurs les chassent de chez eux

Ces derniers jours, il fait de plus en plus froid et le vent souffle davantage. Jean-Claude et Simone Nolmans, tous les deux âgés de plus de 70 ans, aimeraient d'ailleurs pouvoir récupérer leur domicile à Bruxelles au lieu de devoir vivre dans leur seconde résidence… une caravane. Malheureusement, leur maison est occupée par des squatteurs. Et l'expulsion ordonnée par le juge prendrait, selon le couple, plus de temps que prévu.

Dans leur habitation secondaire près de Namur, le couple, qui n'avait pourtant jamais manqué de rien, nous explique comment il en est arrivé là. « *En avril 2016, nous sommes partis en vacances à Vresse-sur-Semois durant plusieurs mois. Nous sommes pensionnés donc nous avons le temps. Finalement, nous avons voulu revenir chez nous début novembre 2017 comme il faisait plus froid. Mais quand nous sommes arrivés, il y avait trois chiens dans notre corridor* », commence Jean-Claude. « *Je me suis demandé ce qu'il se passait. Nous avons voulu mettre la clef dans la porte mais ça n'allait pas. Finalement, nous y sommes arrivés. Mais quand on est entré, ma femme a crié. Il y avait des personnes dans notre maison* ».

Quand le couple a demandé aux intrus ce qu'ils faisaient là, ils ont simplement répondu : « *Ce n'est plus votre maison. C'est la nôtre* ». Le couple a été poussé hors de chez lui.

Face à ce cauchemar, Jean-Claude appelle la police. Mais selon ses dires, elle n'a pas beaucoup réagi. « *Quand les agents sont arrivés, ils m'ont demandé ma carte d'identité. Ils m'ont ensuite dit que nous ne vivions plus là. En écoutant mes explications, la police m'a ensuite répondu que les squatteurs sont protégés, qu'on ne peut pas les déloger comme ça* », explique cet habitant.

Quand il a demandé à la police où il allait dormir, un agent lui aurait répondu : « *Vous pouvez dormir dans votre voiture* », explique notre interlocuteur. Notons que les dires de la police concernant la domiciliation sont avérés. Selon nos informations, Jean-Claude a bien été radié de son habitation de Saint-Gilles.

Depuis plusieurs mois, des squatteurs bruxellois ont donc élu leur domicile dans la maison du couple. Malheureusement, aucune loi n'existe dans ce genre de situation pour expulser directement les intrus. Le couple a évidemment déposé plainte. L'affaire est passée devant le juge de paix en novembre dernier. « *Les squatteurs étaient censés partir dans les 10 jours mais ce n'est toujours pas le cas. L'huissier de justice n'est pas encore allé auprès d'eux pour leur demander de quitter le territoire* ».

© D.R.

LA PERTE DES SOUVENIRS

Le couple dit vivre un cauchemar mais il a aussi peur de perdre tous ses souvenirs. « *On a acheté cette maison en 1987 pour 50.000 millions de francs belges (1,2 million d'euros) et à cause de cette histoire, on se retrouve à la rue. Mais le plus dur est qu'on ne sait pas dans quel état nous allons retrouver notre bien. Nous allons peut-être perdre tous nos souvenirs. Vous savez, mon fils est décédé lors de son service militaire. Nous avons plein de photos de lui sur un de nos meubles. Mais que va-t-on en retrouver ? J'espère réellement que nous pourrons rapidement rentrer chez nous. Car dormir dans une caravane, ce n'est plus possible* ».

Le couple vit dans sa caravane installée sur un terrain à Vresse-sur-Semois. « *Nous avons ce terrain depuis longtemps. Nous l'avions acheté car j'étais commerçant avant ma pension. Et je venais régulièrement me reposer avec mon épouse. Mais, je ne peux plus rester ici. Ce n'est pas vivable. Heureusement qu'il ne gèle pas. Sinon, je ne sais pas comment on tiendrait le coup à notre âge* », conclut Jean-Claude.

S.D.